

La Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) recrute **à compter du 1<sup>er</sup> février et jusqu'au 31 juillet 2021**

## **un·e interprète/traducteur·trice sur la durée d'un congé parental (poste à durée déterminée)**

au secrétariat de la Commission à Coblenz (Allemagne) pour un poste à temps plein (39 heures par semaine).

Cette activité peut être exécutée **à temps partiel** ou **en travail à domicile sur une partie du temps**, avec l'accord préalable de l'employeur.

Une prolongation à temps partiel de cette activité pourra être proposée le cas échéant, pour une durée déterminée à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

### **Description du poste**

L'interprète de conférence/traducteur·trice interprète env. 5 réunions de la CIPR par mois avec un·e autre interprète de l'allemand et du français vers le néerlandais ainsi que du néerlandais vers l'allemand (retour). L'interprétariat se fait pour l'essentiel en simultané.

Depuis l'apparition de la pandémie de COVID 19, certaines réunions sont également interprétées dans le cadre de visioconférences.

Il/elle traduit par ailleurs tous les documents de séance et les publications de la CIPR du français et de l'allemand vers le néerlandais.

### **Vous disposez des qualifications suivantes :**

- langue maternelle néerlandaise ou parfaite maîtrise de cette langue ;
- très bonne maîtrise de la langue française ;
- bonne maîtrise de la langue allemande ;
- formation d'interprète et de traducteur·trice avec le français et l'allemand comme langues sources ;
- une expérience professionnelle comme interprète/traducteur·trice constitue un atout ;
- une formation supplémentaire en anglais constitue un atout ;
- une expérience dans le domaine de l'interprétariat à distance (remote interpreting) par visioconférence constitue un atout ;
- des connaissances terminologiques en matière de gestion des eaux, d'environnement et de protection de la nature sont souhaitables ;
- esprit d'équipe ;
- maîtrise des logiciels de bureau (traitement de texte, tableur, outils de présentation, etc.) et de logiciels TAO (de préférence MemoQ).

### **Nous vous proposons :**

- une activité diversifiée et captivante au service de l'environnement et dans un cadre de coopération internationale ;
- une source de revenus garantie ;
- une équipe motivée, dynamique et multiculturelle ;
- une rémunération conforme aux barèmes de la convention collective TVÖD-Fédération.

Le poste est pourvu à titre de remplacement d'une personne en congé parental et est donc limité à un semestre dans un premier temps. Une prolongation de l'activité sous forme de contrat à temps partiel et à durée déterminée peut éventuellement être proposée à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

En règle fondamentale, les tâches confiées peuvent également être exécutées dans le cadre d'une activité à temps partiel et/ou d'un travail à domicile sur une partie du temps.

### **Autres informations**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le chef du secrétariat

Monsieur Marc Daniel Heintz, Tel. +49-(0)261-94252-19

[marcdaniel.heintz@iksr.de](mailto:marcdaniel.heintz@iksr.de)

**Veillez envoyer votre dossier de candidature complet d'ici le 30 novembre 2020 à 24h00 sous forme électronique à l'adresse [sekretariat@iksr.de](mailto:sekretariat@iksr.de).**

### **En bref**

La Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Union européenne coopèrent depuis 70 ans, dans le cadre d'une convention internationale, au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) pour concilier les nombreux usages et intérêts de protection de ce fleuve et de son bassin. La coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein, à l'Italie et à la Belgique/Région Wallonne pour coordonner la mise en œuvre de directives européennes.

Veronica Manfredi, membre de l'Union européenne, est l'actuelle Présidente. La Présidente et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenz (Allemagne).

En reconnaissance de ses travaux et de ses succès, la Commission s'est vu décerner l'European Riverprize en 2013 et l'International Thiess Riverprize en 2014. Pour plus d'informations sur la CIPR, veuillez consulter le site [www.iksr.org/fr/](http://www.iksr.org/fr/).